

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 4-0521 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

APAVE Certification
191, rue de Vaugirard
75738 PARIS Cedex 15
SIREN N° 500229398

satisfait aux exigences de la (des) norme(s) et/ou document(s) normatif(s) et/ou règlement / *fulfils the requirements of the standard(s) and/or normative document(s) and/or regulation*
NF EN ISO/CEI 17024:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de / *for activities of*

Certification de personnes / *Certification of persons*

réalisées par l'entité ci-dessus désignée et le(s) site(s) éventuel(s) situés aux adresses ci-dessous /
performed by the above mentioned entity and the site(s) at the addresses below :

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

4-0521-1 Rév. 9

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / <i>granting date</i> :	05/05/2017
Date de fin de validité / <i>expiry date</i> :	30/04/2022

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de Section,
The Section Director,

Nathalie SAVEANT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 4-0521 Rév 8. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 4-0521 Rév 8.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

Section Certifications

ANNEXE TECHNIQUE TECHNICAL APPENDIX

N° 4-0521-1 Rév. 9

Organisme accrédité / *Entity accredited* :
APAVE Certification

Pour :
- APAVE Certification

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Construction / Performance énergétique des bâtiments # / <i>Certification of persons - Building / energy performance of buildings area</i>
---	--

- **Certification des personnes réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles - Niveau "systèmes simples et systèmes complexes", selon** / *Certification of persons performing the recurring inspection of air-conditioning system and reversible heat pump - Level "simple system and complex system" according to*

- **Arrêté du 15 décembre 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts, et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- **Certification des personnes réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles - Niveau "systèmes simples", selon** / *Certification of persons performing the recurring inspection of air-conditioning system and reversible heat pump - Level "simple system" according to*

- **Arrêté du 15 décembre 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts, et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- **Secteur A - Certification Plomb : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP) selon le texte réglementaire suivant** / *Sector A - Certification Lead : Certification of persons performing reports of exposure risk to lead in conformity with the regulation :*

- **Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- **Secteur B - Certification Amiante : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le texte réglementaire suivant** / *Sector B - Certification Asbestos : Certification of persons performing missions of spotting and diagnosis of the preservation state of materials and products including asbestos in conformity with the regulation :*

- **Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur Bbis- Certification mention Amiante : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le texte réglementaire suivant / Sector Bbis - Certification Asbestos with distinction : Certification of persons performing missions of spotting and diagnosis of the preservation state of materials and products including asbestos in conformity with the regulation :

- **Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur C - Certification Termites : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole et en outre-mer, selon le texte réglementaire suivant / Sector C - Certification Termites : certification of persons performing state regarding to the termites presence in real estate, in Metropolitan France and French overseas conformity with the regulation :

- **Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur D - Certification DPE : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique selon le texte réglementaire suivant / Sector D - Certification "DEP" : certification of persons performing diagnosis of energy performance in real estate for main use of living and thermal regulations attestations in conformity with the regulation :

- **Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur Dbis - Certification mention DPE : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation selon le texte réglementaire suivant / Sector Dbis - Certification "DEP" distinction : certification of persons performing diagnosis of energy performance in real estate for main use other than of living in conformity with the regulation :

- **Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur E - Certification Gaz : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz selon le texte réglementaire suivant / Sector E - Certification Gas : certification of persons performing state of gas interior installations in conformity with the regulation :

- **Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification**

- Secteur F - Certification Electricité : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité selon le texte réglementaire suivant / Sector F - Certification Electricity : certification of persons performing state of electricity interior installations in conformity with the regulation :

- **Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification**

Date de prise d'effet / *Granting date* : **05/05/2017**

La responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Christelle REBILLET

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CEPE INF 07 disponible sur www.cofrac.fr

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 4-0521 Rév. 8. This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 4-0521 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
